

Service des Eaux : Evolution des Tarifs et actualité des travaux

1. Nouveaux tarifs du prix de l'eau au 15/06/2024 :

Les nouveaux tarifs des prestations de services du budget Eau et assainissement de la commune ont été votés lors du conseil municipal du 7 juin 2024. La délibération n° 2024-34 est consultable sur le site de la commune.

Le fournisseur d'eau potable SUEZ ayant augmenté ses tarifs, le prix de vente au m³ de l'eau potable a été ajusté pour correspondre au prix d'achat effectivement supporté par la commune. De plus, la part fixe correspondant aux dépenses d'entretien des réseaux d'eau a été légèrement augmentée pour tenir compte de l'inflation. Pour rappel, le prix de l'eau était resté inchangé depuis le 22 décembre 2010.

Ci-dessous le tableau des tarifs actualisés au 15/06/2024 :

	Tarifs depuis le 22/12/2010	Tarifs au 15/06/2024 (prix de revente usagers = prix d'achat Suez)
Abonnement annuel (part fixe)	95.00 € / UL	100,00 € /UL
Consommation (tarif au m ³)	0.92€/m ³	1,08€/m ³
Consommation (tarif au m ³) pour les agriculteurs (consommation en eau des animaux)	0.92€/m ³	0,92€/m ³

Votre prochaine facture « part fixe 2024 » affichera 2 lignes pour tenir compte du changement de tarif en cours d'année :

- du 01/01 au 15/06 : 1 Unité logement = 43.54€ ((95€/12mois)*5.5mois)
- du 16/06 au 31/12 : 1 Unité logement = 54,17€ ((100€/12 mois)*6.5 mois)

Les factures « part fixe » sont à régler avant le 31 août 2024 au SGC de la Mure (nouveau nom du trésor public : Service de gestion comptable).

La facture part variable sera émise à l'automne 2024 sur la base d'un relevé de consommation annuel effectué en août. Elle sera également proratisée pour tenir compte des 2 tarifs.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur les modifications de tarifs des autres prestations de services :

	Tarifs votés le 15/12/2017	Tarifs au 15/06/2024
Remplacement compteur gelé ou mise à disposition d'un compteur (plombage compris) <ul style="list-style-type: none"> - Compteur diamètre 15 (110mm ou 170mm) - Compteur diamètre 30..... - Compteur autre diamètre..... 	Facturation au prix réel (50€ à 1000€ selon particulier ou copropriété)80,00 € 160,00 € Suivant devis
Forfait frais de personnel pour réparation ou changement d'un compteur mal protégé ou mal entretenu par l'abonné	Tarifs non définis	150,00 €
Matériel pour réparation ou changement d'un compteur mal protégé ou mal entretenu par l'abonné	Tarifs non définis	Selon coût du compteur à remplacer
Travaux divers	Tarifs non définis	Suivant devis

2. Opérations d'urgence suite à la fuite sur la canalisation « haut de station » du front de neige :

Ce printemps, la commune a dû faire face à des travaux d'urgence : une grosse fuite d'eau a été détectée sur la conduite principale alimentant le haut de la station, située entre le réservoir d'eau du Col de Maronne et le front de neige. Un bi-pass a été réalisé entre les conduites « bas de station » et « haut de station », et une canalisation provisoire « sauterelle » a été construite pour assurer en urgence afin d'assurer l'alimentation en eau des immeubles situés en haut de station.

Les immeubles Carlines, Bois Gentil et Brimbelle ont subi des coupures d'eau plus ou moins longues. Des packs d'eau ont été mis à disposition dans les halls d'immeuble, et certains habitants ont eu des propositions de relogement.

En parallèle, l'entreprise ERGTP s'est chargée de la fourniture et pose de 225ml de canalisations PEHD définitive pour remplacer la canalisation défectueuse. Les travaux ont été terminés en juin et ont coûtés 137.000€ TTC à la commune.

3. Projets d'investissement et modernisation des réseaux d'eau communaux :

La commune a lancé une opération de remplacement des compteurs d'eau vieillissants par des compteurs dernière génération équipés de la télérelève. De plus, les 4 réservoirs communaux seront équipés d'un dispositif de télésurveillance afin d'agir au plus vite en cas de fuite.

Un marché public va être lancé fin 2024, pour un cout total estimé entre 105 000€ et 125 000€.

Un prêt de 130 000€ TTC a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne afin de réaliser cette opération qui se déroulera entre 2024 et 2025.

Transfert de la compétence EAU et ASSAINISSEMENT à la communauté de communes de l'Oisans :

C'est certain, l'entretien des réseaux d'eau pèse lourdement sur les finances communales.

En effet, les budgets annexes des services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leur activité (redevance, tarification usager...). Dans le cas contraire, le budget peut faire l'objet d'une saisine de la Cour régionale des comptes sur le fondement de l'article L. 1612-5 du CGCT.

Cependant, la situation va changer prochainement : les compétences « eau potable » gérée par la commune et « assainissement » gérée par le SACO (syndicat d'assainissement de l'Oisans) seront transférées à la Communauté de Communes de l'Oisans au 1^{er} janvier 2026, comme prévu par la loi Notre de 2015.

Pour toute question concernant l'eau, n'hésitez pas à contacter la mairie à l'adresse mail suivante : secretariat@mairie-auris.fr

Vous souhaitant un bel été.

Le service municipal des eaux